



CRITÈRES DES LISTES MINISTÉRIELLES

Goalball

FFHandisport

2025 - 2029



Critères des listes ministérielles – goalball

> Critères d'accès à la liste Elite :

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe (A) et être classé 1er.

> Critères d'accès à la liste Senior :

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 8 premiers.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe (A) et être médaillé d'argent ou de bronze.

> Critères d'accès à la liste Relève :

- Participer en équipe de France à la compétition de référence mondiale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Participer en équipe de France aux Championnats d'Europe (A) et être 4ème.

> Critères d'accès à la liste Reconversion

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

> Critères d'accès à la liste Espoir :

- Sportif(ve) U23, engagé(e) dans un double projet sportif et scolaire, réserviste pour la compétition de référence avec l'Équipe de France.
- Sportif(ve) U23, engagé(e) dans un double projet sportif et scolaire, sélectionné(e) aux EPYG

> Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux :

- Sportif(ve) sélectionné et réserviste pour la compétition de référence avec l'Équipe de France.